

## COMPTE-RENDU du conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 16 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au centre culturel de Sail sous Couzan, sous la présidence de Monsieur Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55

Date de la convocation : 10 juillet 2009

Présents avec pouvoir de vote : 41

Ailleux : Jean-Marie MULTEAU

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD

Boën : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER

Bussy-Albieux : Bernard VIAL

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELO

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Isabelle MACQUET (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER

Excusés : Jean-Marie JOLIVEAU (Ailleux), Bernard CHAPELON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Bernard MIGEON, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT (Boën), Georgette LEFEBVRE (Bussy Albieux), Catherine DONJON (L'Hôpital sous Rochefort), Christian GIMBERT, Noël MARCOUX (Marcilly le Château), Pierre ROCHETTE, Michel BRUN (Montverdu), Liliane GUYOT (Sainte Foy Saint Sulpice)

Monsieur Ludovic BUISSON, Maire de Sail sous Couzan souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire dans le centre culturel qui a été construit dans les années 70. Il présente la commune de Sail sous Couzan qui se situe à 440 m d'altitude. La commune a un patrimoine architectural important avec l'Eglise Saint André faisant partie des sites clunisiens qui date du 11<sup>ème</sup> siècle et la forteresse de Couzan. La commune a lancé des travaux de rénovation de l'Eglise Saint André qui seront inaugurés le 3 octobre prochain. Il évoque ensuite les travaux de restructuration du Githôtel les Sires de Sémur avec la création de 7 chambres d'hôtel. Il remercie vivement la Communauté de communes du Pays d'Astrée qui s'est impliquée dans ce projet en versant un fonds de concours. L'inauguration de la partie restaurant est prévue en septembre prochain.

Monsieur Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président prend ensuite la parole pour excuser l'absence de Bernard CHAPELON hospitalisé et donne des informations sur son état de santé, il sera de retour chez lui dès ce vendredi.

L'ordre du jour de la réunion est ensuite abordé

### 1. **Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 8 juin 2009**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 8 juin joint à la convocation est adopté à l'unanimité.

### 2. **Choix des transporteurs pour la desserte de la piscine de Feurs en Forez et du gymnase - Année scolaire 2009-2010**

#### **transport pour le gymnase intercommunal :**

M. Dominique ROCHE, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des sports, informe du lancement de la consultation des transporteurs le 11 juin 2009, avec une date limite de date de réponse au 30 juin 2009.

Les cars Rochette font une proposition de tarif unique indépendamment de la commune de départ à 138 euros TTC (133 € TTC pour l'année 2008-2009) soit +3.8 % d'augmentation. Un projet de planning a été élaboré et transmis aux écoles concernées ; il ne deviendra définitif que lorsque le planning de la cité scolaire sera arrêté à la rentrée. 66 trajets possibles soit une dépense prévisionnelle de 9 108 €uros TTC. Le démarrage des séances est prévu le vendredi 11 septembre.

La Commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Rochette.

A l'unanimité, l'entreprise Rochette est retenue pour assurer le transport des scolaires au gymnase intercommunal.

### **Transport pour la piscine de Feurs :**

M. le Vice-Président informe que la consultation des transporteurs est partie le 23 juin 2009 avec une date limite de réponse au 10 juillet 2009. La société Maisonneuve a fait une offre de prix. Le budget prévisionnel du coût du transport est de 31 516 € HT. M. le Vice-Président ajoute que la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable pour retenir cette entreprise. Le choix de l'entreprise Maisonneuve est approuvé à l'unanimité.

Un projet de planning a été remis le 22 juin par le conseiller pédagogique de l'IEN de Feurs en présence des enseignants lors de la réunion de bilan de l'année scolaire écoulée. Une version modifiée a ensuite été transmise à la communauté et aux enseignants. 4 périodes de 16 séances sont prévues, toujours les mardi et vendredi après-midi. Le démarrage des séances est prévu le mardi 8 septembre.

### **3. Modalités d'organisation de l'accueil de loisirs des 10-13 ans et avenant au Contrat Enfance Jeunesse**

#### **L'accueil de loisirs pour les 10/13 ans :**

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> vice-président, rappelle que l'accueil de loisirs des 10-13 ans était organisé par la MJC. Il va être dès la rentrée de septembre 2009 organisé par la Communauté de communes du Pays d'Astrée en lien avec l'animateur jeunesse, Mademoiselle Julie GUERIN, nouvellement recrutée par la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

M. le vice-président précise que l'accueil de loisirs des 10-13 ans porte sur les animations suivantes avec les tarifs suivants : 2 h d'animations, 1 mercredi sur 2 : 30 €, l'organisation d'une soirée (3 €) et d'une soirée (5 €) pendant les vacances scolaires, l'organisation d'un séjour court en août, dont le tarif est fonction du quotient familial du ménage

M. le vice-président ajoute que les inscriptions à l'accueil de loisirs étaient également encaissées par la MJC. Il conviendra désormais que la Communauté de communes du Pays d'Astrée encaisse directement les inscriptions. M. le vice-président propose donc la création d'un accueil de loisirs pour les 10/13 ans et de valider les tarifs ci-dessus. A l'unanimité la création d'un accueil de loisirs pour les 10-13 ans est approuvée ainsi que les tarifs d'inscriptions et la constitution d'une régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions.

#### **Avenant financier au Contrat Educatif Local (CEL)**

M. le vice-président évoque le projet d'avenant soumis par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports reçu par la Communauté de communes du Pays d'Astrée qui a pour objet de préciser l'engagement financier de l'Etat au titre de l'exercice budgétaire 2009 dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL). Il est de 8 000 € pour l'année 2009 (contre 12 000 € en 2008).

Le Contrat Educatif Local comporte un ensemble d'actions qui constituent le projet éducatif local avec un budget prévisionnel de réalisation établi pour l'année 2009 à la somme de 366 723.01 € TTC dont 210 581.52 € de contribution de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, déduction faite des financements prévisionnels de la Caisse d'Allocations Familiales (138 281.98 €), de la Mutualité Sociale Agricole (9 859.51 €) et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (8 000 € cité précédemment). L'aide financière que pourra finalement attribuer l'Etat est donc revue à la baisse.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire approuvent la signature de l'avenant au Contrat Educatif Local avec les services de l'Etat.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, propose aux membres du conseil communautaire de prendre une motion pour protester contre le désengagement de l'Etat en matière de politique de la jeunesse et de l'envoyer au Ministre de la jeunesse. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

### **4. SCOT Loire Centre**

M. Bernard MIOCHE, Vice-président rappelle la délibération du 19 mars approuvant les statuts du futur syndicat pour la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre (SCOT) qui regroupe les 7 EPCI suivants : CC de Balbigny, CC des collines du Matin, CC de Feurs en Forez, CC du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) CC des Vals d'Aix et d'Isable, CC des Montagnes du Haut Forez et la CC du Pays d'Astrée. Il rappelle qu'en préalable de la mise en place de ce SCOT des études sont nécessaires. Il évoque 2 études qui sont actuellement en cours dans le cadre du CTD A89 portant sur un périmètre proche de celui du futur SCOT Loire centre. Il est donc proposé d'étendre le périmètre de ces 2 études au territoire du Pays d'Astrée.

La 1<sup>ère</sup> étude porte sur la réalisation d'un « schéma d'aménagement » Loire Centre, futur document de base du SCOT.

M. le Vice-président évoque la nécessité de créer un groupement de commandes pour la réalisation de l'étude avec les 6 autres EPCI dans l'attente de la constitution du syndicat mixte porteur du SCOT Loire Centre. Le portage de ce groupement de commande sera assuré par la COPLER. La création de ce groupement de commande est acceptée avec 3 abstentions.

- la 2<sup>ème</sup> étude porte sur la « dorsale économique » qui est la définition d'un schéma d'aménagement et de développement économique de la dorsale Neulise-Balbigny-Feurs-Cleppé-St Germain Laval. Elle est réalisée par le bureau d'études AID Observatoire. Cette étude est portée par la Communauté de communes de Feurs en Forez dans le

cadre d'un groupement de commandes. Le coût total de cette étude est de 25 350 € HT. Il est proposé un avenant à cette étude pour élargissement au territoire du Pays d'Astrée. Un devis complémentaire a été demandé pour intégrer la CCPA. Il s'élève à 4 875 € HT. Avec 3 abstentions la signature de l'avenant à cette étude est approuvée.

M. le vice-président ajoute que ces 2 études sont financées par le Conseil Général dans le cadre du CTD A89 pour moitié. M. le vice-président propose de solliciter le Conseil Général pour une subvention complémentaire dans le cadre de l'élargissement du périmètre de ces études.

Une discussion s'engage sur le SCOT Loire Centre.

M. POMMIER demande si les élus seront souverains pour prendre les décisions dans le cadre du SCOT ou bien si l'Etat imposera. M. MIOCHE répond que ce sera aux élus eux-mêmes à décider de ce qu'ils souhaitent en matière de développement pour le territoire.

M. COUTURIER s'interroge sur les ressources en eau. Il ajoute que le secteur de Balbigny manque d'eau donc il conviendra d'être vigilant vis-à-vis de la création de la future Zone d'activité d'intérêt national autour de la future Autoroute A89. M. MOULLIER évoque le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E) qui a proposé 4 scénarios. Devant l'enjeu sur cette question, il est demandé de faire intervenir les services en charge de ce dossier afin de présenter les différents scénarios d'approvisionnement en eau possibles.

M. COUTURIER est missionné pour suivre ce dossier.

## 5. Personnel communautaire

M. Jean-Luc SOUZY, 2<sup>ème</sup> vice-président en charge du personnel, informe les membres du conseil communautaire de la réussite à un examen professionnel pour Mesdames Isabelle MARCOUX et Denise VOLDOIRE

- Madame Denise VOLDOIRE, Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, 35h
- Madame Isabelle MARCOUX, Rédacteur chef, 32h

M. le Vice-Président leur adresse ses félicitations ainsi qu'au nom du conseil communautaire.

M. le Vice-Président propose donc de créer les 2 postes en conséquence. A l'unanimité la création des 2 postes est acceptée.

M. le Vice-président évoque ensuite l'annualisation du temps de travail pour les agents techniques à partir de septembre 2009 qui va permettre plus de souplesse en terme de fonctionnement notamment lors de manifestations sportives le week-end qui génèrent de nombreuses heures supplémentaires à récupérer.

Il ajoute ensuite que le personnel technique va également intervenir aussi bien sur le gymnase que sur l'ensemble du patrimoine de la Communauté de communes : structure multi-accueil à Sainte Agathe la Bouteresse, Parc d'Activités de Champbayard, atelier partagé, siège administratif.

M. le Vice-Président évoque ensuite les agents nouvellement recrutés à la communauté de communes :

- adjoint technique à 35h hebdomadaire de M. Eric LOMBARDIN qui prendra ses fonctions au 24/08/09
- agent d'entretien à 20h hebdomadaire de Mme Patricia MARTINS, en contrat aidé dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) 90%, prise de fonction au 20/07/09
- ambassadeur du tri à 30h hebdomadaire de M. Alain CORVI, en contrat aidé dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) 90%, prise de fonction au 01/09/09
- animateur jeunesse 35h, Melle Julie GUERIN, prise de fonction au 31/08/2009

Il propose aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à signer les 2 conventions pour les contrats aidés au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi. A l'unanimité la signature des 2 conventions CAE est acceptée.

## 6. Décisions budgétaires modificatives

M. le Vice-Président informe qu'il convient d'approuver une décision budgétaire modificative sur les dépenses de personnel. Des dépenses à hauteur de 28 000 euros sont ainsi prévues, en déduction des dépenses imprévues pour 9 070 euros et avec 18 930 euros de recettes nouvellement inscrites (remboursement et subvention). A l'unanimité, la décision modificative budgétaire est approuvée.

## 7. Zone d'activités de la Tuilerie à Marcoux

Mme Agnès TARIT, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge de l'économie, évoque le projet de développement de l'entreprise CK industrie, sur la zone artisanale de la Tuilerie à Marcoux qui va permettre la création de 15 à 20 emplois. Mme la Vice-Présidente ajoute que des travaux de busage d'un cours d'eau sont nécessaires afin de permettre ce développement. Elle informe de la demande de la commune de Marcoux sollicitant la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours destiné à accompagner la réalisation des études hydrauliques et hydrologiques nécessaires à la réalisation d'une enquête publique Loi sur l'eau. Le coût prévisionnel des études s'élève à la somme de 14 000 € HT.

M. Jean-Bernard ROCHE, maire de Marcoux, précise que la Commune aurait préféré que la zone artisanale devienne d'intérêt communautaire car la Communauté de communes a la compétence économie et perçoit la Taxe Professionnelle Unique.

Mme la Vice-Présidente répond que cette procédure aurait été trop longue compte tenu du délai nécessaire pour la prise en compte de l'intérêt communautaire avec les modifications de statuts de la communauté de communes d'une part et d'autre part que la zone d'activité est pratiquement totalement commercialisée.

M. POMMIER, élu à Montverdun, évoque le principe de la solidarité entre les communes et qu'il convient d'être solidaires envers les autres communes ce qui est le principe de la TPU.

M Jean-Baptiste RICHARD, élu à Marcoux, prend la parole en rappelant l'engagement oral pris en 2005 par les anciens élus pour que la Zone artisanale de la Tuilerie devienne communautaire et que depuis cette date cela n'a pas été fait.

M. MOULLIER souhaite apporter une réponse et refait l'historique en évoquant la création du syndicat SIAZA dans les années 80 qui a permis grâce à la solidarité entre les communes la création de bâtiments destinés à accueillir des entreprises. Les communes reversant une partie de la TP à ce syndicat. M. MOULLIER ajoute que la commune de Marcoux a bénéficié de cette solidarité car à l'époque c'est le syndicat qui a construit le bâtiment occupé par l'entreprise CK, par contre elle est la seule commune à ne pas avoir reversé une partie de la taxe professionnelle pour le bâtiment anciennement CK. Dominique ROCHE pense au contraire que pendant plusieurs années la commune de Marcoux a reversé 75 % de la TP au SIAZIA.

M. MOULLIER salue la sagesse des élus de Marcoux qui ont pris la décision de solliciter le fonds de concours et demande à ce que la commune ne soit pas pénalisée et que la Communauté de communes lui permette de bénéficier d'un autre fonds de concours à concurrence de 50 000 €.

M. RICHARD demande que cette proposition soit reprise dans le compte-rendu du conseil communautaire.

M. SOUZY prend la parole et rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) a validé le principe de renouveler le fonds de concours mais sans pénaliser les finances de la communauté de communes compte tenu des incertitudes quant à la taxe professionnelle et que le montant de 50 000 € pourrait ne pas être maintenu. M. MOULLIER maintient sa proposition mais dans les limites financières qui pourront être proposées par la communauté.

Après cette longue discussion la demande de versement d'un fonds de concours, portant sur la réalisation des études préalables et la prise en charges de frais relatifs à l'enquête publique loi sur l'eau, à la commune de Marcoux est approuvée à l'unanimité. Le montant du fonds de concours attribué par la Communauté de communes est au plus égal à la part autofinancée par la Commune elle-même, la commune ne bénéficie d'aucune autre subvention, soit un montant prévisionnel de 7000 euros.

## **8. Parc d'activités de Champbayard**

### Acquisition des délaissés au Conseil Général de La Loire

Mme Agnès TARIT, vice-présidente, évoque le projet d'acquisition d'un tènement afin d'harmoniser et d'aménager l'entrée du Parc d'activités de Champbayard. Mme la Vice-Présidente propose d'acquérir à titre onéreux des parcelles appartenant au Conseil Général de la Loire au prix de 5 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées d'une superficie totale de 1 288 m<sup>2</sup>, soit 6 140 € arrondi à 6 000 €. Mme la vice-présidente propose également l'acquisition des délaissés faisant partie du domaine public du Conseil Général de la Loire, d'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup>, cette acquisition se faisant à titre gratuit par un transfert de domanialité. Avec 1 abstention, l'acquisition des terrains et des délaissés au Conseil Général de la Loire est approuvée.

### Extension du réseau électrique

Mme la Vice-Présidente rappelle la vente du terrain sur le Parc d'activités de Champbayard à Boën à l'entreprise Technic Toiture destiné à la construction de son atelier de fabrication. Afin d'amener l'électricité en bordure de ce terrain, il convient d'effectuer une extension du réseau électrique. Le SIEL va prendre en charge la réalisation des travaux. Madame la Vice-Présidente présente le devis prévisionnel d'intervention du SIEL qui s'élève à 8 584 € HT. Ce devis tient compte de la participation à 60 % du SIEL et du reste à charge de 40 % pour la collectivité. A l'unanimité le devis prévisionnel de travaux proposé par le SIEL est accepté.

Mme la Vice-Présidente informe qu'elle va proposer lors de la prochaine commission Economie de réfléchir à l'augmentation du prix de vente des terrains pour tenir compte du coût de l'extension du réseau électrique.

### Résiliation du bail commercial avec la société DMG aux ateliers partagés

Mme la vice-présidente rappelle le bail commercial signé avec l'entreprise DMG en date du 10 mai 2007 pour la location de l'atelier partagé. Mme la vice-présidente évoque les difficultés financières de cette entreprise qui ne paie pas ses loyers depuis le mois de janvier 2009. Mme la vice-présidente propose de mettre fin au bail commercial à l'amiable à la date du 30 juin 2009 avec la société DMG sans lui faire payer une indemnité d'éviction. A l'unanimité, la résiliation du bail commercial anticipée à la date du 30 juin est approuvée.

## **9. Informations sur le syndicat mixte des Pays du Forez**

M. le vice-président fait une présentation du bilan actuel du Contrat de Développement des Pays Rhône Alpes du Forez (CDPRA) porté par le syndicat mixte des Pays du Forez.

Il fait le point sur le montant des crédits consommés au niveau de ce contrat en fonction des territoires. Il apparaît que ce ne sont pas les collectivités les plus importantes qui ont consommé le plus de crédits bien au contraire.

Dominique ROCHE analyse cette situation par le fait que se sont en effet les collectivités faisant historiquement partie de SEMAFOR qui ont l'habitude de ces procédures contractuelles

Il invite les communes à prendre contact avec la Communauté de communes pour valider les projets qui pourraient être aidés dans le cadre de ce contrat.

#### 10. Etat d'avancement du projet de territoire du Pays d'Astrée

M. MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, informe que le conseil communautaire du 14 septembre prochain donnera lieu à la présentation par Joël Galmiche d'ACEIF d'une proposition de projet stratégique de développement durable du Pays d'Astrée au vu des réunions des différents sous-groupes qui ont eu lieu depuis le début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Ce projet sera ensuite débattu en bureau pour être soumis à l'approbation d'un conseil suivant.

M. le Vice-président informe d'un courrier du Conseil général de la Loire sur la possibilité de s'associer avec la Communauté de communes Montagne du Haut Forez pour solliciter un Contrat Territorial de Développement (CTD) à une échelle plus large. M. le Vice-Président ajoute que cette possibilité retarderait fortement la Communauté de communes du Pays d'Astrée pour la signature d'un CTD et ce n'est pas acceptable.

#### 11. Consultations – procédure adaptée

##### - lancement de la consultation pour le site internet de l'office du tourisme

M Thierry GOUBY, 5<sup>ème</sup> Vice-président en charge du tourisme, rappelle en préambule qu'il a été décidé que ce soit la Communauté de communes qui soit structure porteuse de ce projet et le payeur du fait que la subvention FEDER obtenue a été attribuée pour le compte de la communauté de communes du Pays d'Astrée. Il précise que la subvention versée à l'Office de Tourisme sera revue à la baisse en conséquence. M. le Vice-Président évoque le lancement de la consultation qui se décomposera en 2 lots :

Lot n° 1 : charte graphique, socle technique et mise à jour

Lot n° 2 : hébergement, réception et maintenance

M le Vice-président propose de retenir les critères de sélection sur les bases suivantes : Qualités techniques et créativité : 40 %, prix des prestations : 30 %, qualité du mémoire : 20 %, Respect du planning : 10 %

Il présente ensuite le calendrier de la consultation : lancement de la consultation le 17 juillet, date limite de réponse le 27 août, CAO le 1<sup>er</sup> septembre et entretien avec les prestataires le 4 septembre, pour une validation du choix du prestataire à prévoir au conseil communautaire du 14 septembre

A l'unanimité la consultation portant sur la réalisation du site internet de l'Office de tourisme est approuvée.

M. COMBE, élu de Sail sous Couzan pose la question de la création d'un site internet en économie. M. GOUBY répond en précisant que la Communauté de communes réfléchit actuellement à la mise en place d'un système intranet et sur la refonte du site internet de la Communauté de Communes et il ajoute que la création de l'un n'empêche pas la création de l'autre site internet, les 2 sites étant complémentaires l'un de l'autre.

##### - lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du grand pré

M. GOUBY, vice-président, rappelle qu'une étude d'aménagement a été réalisée en 2007 par Gérard FRERY cabinet Arboform et Ah ah paysage. Il précise que le coût estimatif des travaux d'aménagement s'élève à la somme de 94 311 € HT

M. le vice-président informe les membres du conseil que plusieurs partenaires sont associés à ce projet. Il ajoute qu'un groupe de pilotage a également été constitué pour suivre ce projet. Il est, entre autres, composé de M. Ludovic BUISSON, Maire de Sail, du Centre culturel de Goutelas.

Une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Régional Rhône Alpes via la CDPRA des pays du Forez et de l'Europe au titre de l'appel à projet FEDER qui a été obtenue. Le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux est le suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Maîtrise d'œuvre	10 265	Région	30 000
Travaux	84 046	Europe	37 724
		CCPA	26 857
<b>TOTAL</b>	<b>94 311</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 311</b>

M. le vice-président informe qu'il convient maintenant de lancer la consultation pour retenir le maître d'œuvre des travaux d'aménagement. Il propose de retenir les critères de sélection suivants : valeur technique de l'offre pour 50%, le prix des prestations pour 30% et enfin le respect des délais pour 20%. Le lancement de la consultation est prévu en septembre 2009. M. le Vice-président propose de faire un point sur l'avancement de ce dossier à chaque réunion du conseil communautaire.

A l'unanimité, le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre est approuvé.

- lancement de la consultation pour l'étude petite enfance et l'évaluation du PEL

M. MIOCHE, Vice-président, informe de la fin prochaine du Programme Educatif Local et de son évaluation obligatoire. Il informe également de la réalisation d'une étude portant sur les besoins liés à la petite enfance.

Il propose donc de lancer une consultation de différents bureaux d'études sur la base des critères suivants : 40 % portant sur le coût d'intervention, 30 % sur la méthodologie suivie et 30 % respect du calendrier.

M. MIOCHE propose le calendrier de la consultation qui pourrait être le suivant : le lancement est prévu le 20 juillet 2009 avec une date limite de réponse fixée au 2 septembre 2009, et validation du choix du bureau d'études lors du conseil communautaire du 14 septembre 2009. Le début de l'étude est programmé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2009. A l'unanimité, le lancement de la consultation pour les 2 études sur la base des critères présentés ci-dessus est approuvé.

M. le vice-président propose enfin de créer un groupe de travail sur l'étude petite enfance et sur l'évaluation du P.E.L. Se sont inscrits pour le groupe de travail petite enfance : Christine DAVAL, Marie Hélène BRIAT et Bernard MIOCHE

Pour le groupe PEL : se sont inscrites les personnes suivantes : Christine DAVAL, Jean-Luc VENET et Bernard MIOCHE

## 12. Questions diverses

- Point sur l'avancement du projet de création d'une plateforme de compostage à la déchèterie intercommunale

M. Pierre DREVET , 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'environnement, fait le point sur l'avancée de ce projet suite aux remarques des services instructeurs. Il faut prévoir 2 entrées distinctes, l'une pour les déchets ménagers et l'autre pour la plateforme de co-compostage, ainsi que la pose de barrières pour séparer l'accès des personnes allant déposer les déchets.

Il ajoute qu'il n'y aura pas besoin de faire un mur coupe feu d'où une économie de 50 000 € environ.

Il informe ensuite du lancement de la consultation des entreprises qui serait prévu en octobre 2009.

- Forum social local à Saint Etienne le Molard le 20 septembre 2009

M. MIOCHE informe de l'organisation d'un forum social local dans le Forez qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2009 à Saint Etienne le Molard par un collectif d'associations dont l'Association Université de la Vie Associative. M. le vice président informe que ce collectif sollicite la Communauté de communes du Pays d'Astrée afin d'utiliser la parcelle du Grand pré et le versement d'une subvention pour l'organisation de ce forum social local. M. le vice-président propose de verser une subvention d'un montant de 300 €. A l'unanimité, l'utilisation du Grand pré et le versement de la subvention de 300 € sont approuvés.

- Commerce en fête 2009 « mon commerçant, mon environnement »

Mme Agnès TARIT, vice-présidente, rappelle l'animation commerciale « Commerce en fête », organisée pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par la CCI de Saint Etienne/Montbrison. Cette manifestation commerciale se déroulera du 7 au 17 octobre 2009 dans toute la Loire. La Communauté de communes s'associe à cette opération qui a pour objet de promouvoir le commerce de proximité en sensibilisant également à la gestion de l'environnement. Mme la vice-présidente propose de renouveler ce partenariat avec la CCI et de remettre gratuitement les kits de l'opération aux commerçants et artisans du territoire intercommunal souhaitant participer à l'opération. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire approuvent la prise en charge des kits dans le cadre de l'opération « commerce en fête ».

M. René COUTURIER souhaite faire une intervention. Face à la grave crise de baisse du prix du lait que subissent les agriculteurs, il propose de prendre une motion en soutien aux agriculteurs et de l'envoyer au ministre de l'agriculture et aux syndicats agricoles. M. Jean-Luc SOUZY évoque l'Assemblée Générale de Union Départementale des Producteurs de Lait qui s'est déroulée à Lyon ce lundi et qui a effectivement dénoncé les transformateurs qui ne pas respectent pas les accords signés en matière de prix du lait. A l'unanimité la proposition de motion est acceptée.

### Prochaines dates à retenir

Forum intercommunal des associations sportives et culturelles : dimanche 6 septembre 2009

Conseil communautaire : lundi 14 septembre 2009

Commerce en fête 2009 : 7 au 17 octobre 2009

M. René COUTURIER propose que la commune de Trelins accueille le conseil communautaire du 14 septembre.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 23 h 15.

M. le Maire de Sail sous Couzan invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.